

PAIE

Entraînement ciblé — Paie mensuelle, cotisations sociales et rémunération des représentants

Cas adapté du sujet officiel du Bac STG, spécialité Comptabilité et Finance d'Entreprise, session 2008 (Nouvelle-Calédonie, société ÉQUINOXE) — dossier « Opérations d'exploitation », partie « Rémunération du personnel » extrait et actualisé pour un entraînement ciblé (cotisations sociales et prélèvement à la source en vigueur, hors questions de programmation VBA).

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 55 minutes

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Notions et thématiques abordées

- Enregistrement des écritures de paie mensuelle (charges de personnel, charges sociales)
- Cotisation à la complémentaire santé collective (mutuelle), obligatoire depuis 2016, et distinction avec les cotisations versées à l'URSSAF
- Présentation schématique d'un compte de tiers et interprétation de son solde
- Calcul du coût total de la main d'œuvre pour l'entreprise
- Comptabilisation du règlement des salaires nets et du prélèvement à la source
- Rémunération variable d'un commercial (fixe + commission sur objectif)
- Vérification du respect du SMIC et calcul d'un complément différentiel de salaire

Contexte

La société ÉQUINOXE, implantée à Saint-Malo, est spécialisée dans la production de vêtements de style marin. Elle emploie une centaine de salariés, dont 7 représentants chargés de la prospection commerciale.

Les données relatives à la paie du mois de septembre N vous sont communiquées en annexe 1. Le calcul de la rémunération des représentants obéit à une règle de gestion présentée en annexe 2.

ANNEXE 1 — Extrait du livre de paie au 28 septembre N

Élément	Montant
Salaires bruts (masse salariale du mois)	224 000,00 €

Les salaires sont payés le 1er du mois suivant par virement bancaire. Le règlement des charges sociales intervient dans le courant du mois suivant. Pour les besoins de l'exercice, un taux de prélèvement à la source unique de 9,00 % est retenu pour l'ensemble du personnel (en pratique, ce taux est propre à chaque salarié et transmis individuellement par la DGFIP à l'employeur via la DSN).

ANNEXE 2 — Règle de calcul de la rémunération des représentants

- Salaire fixe mensuel : 1 300 €
- Seuil de chiffre d'affaires mensuel déclenchant la commission : 6 000 €
- Taux de commission : 15 % sur la fraction du chiffre d'affaires excédant le seuil
- Si le chiffre d'affaires mensuel du représentant est inférieur ou égal au seuil, seul le fixe est versé.
- SMIC horaire brut au 1er janvier 2026 : 12,02 € (base mensuelle de 151,67 heures pour un temps plein).

ANNEXE 3 — Complémentaire santé collective (mutuelle)

Depuis le 1er janvier 2016, tout employeur de droit privé doit faire bénéficier ses salariés d'une couverture complémentaire santé collective, financée à hauteur d'au moins 50 % par l'employeur (art. L911-7 du Code de la sécurité sociale). ÉQUINOXE a mis en place un contrat collectif dont les caractéristiques, pour le mois de septembre N, sont les suivantes :

- Effectif de l'entreprise retenu pour le calcul : 100 salariés.
- Cotisation mensuelle par salarié : 45,00 €, répartie à parts égales entre l'employeur (22,50 €) et le salarié (22,50 €).

TRAVAIL À FAIRE

1. À partir des annexes 1 et 3, calculer les cotisations sociales salariales et patronales du mois de septembre N, y compris la cotisation à la complémentaire santé collective, puis enregistrer les écritures de paie du 28 septembre N (charges de personnel et charges sociales), en distinguant les sommes dues à l'URSSAF et celles dues à l'organisme de complémentaire santé.
2. Présenter le compte 431 « Sécurité sociale » sous forme schématique à l'issue des écritures du 28 septembre N. Que représente le solde de ce compte ?
3. Calculer le coût total de la main d'œuvre pour l'entreprise au titre du mois de septembre N.
4. Enregistrer l'écriture de règlement des salaires nets et de retenue du prélèvement à la source, puis l'écriture de reversement du PAS à l'administration fiscale.
5. À partir de l'annexe 2, préciser les modalités de rémunération des représentants.
6. Déterminer le salaire de M. Aoustin, un des représentants, qui a réalisé 7 000 € de chiffre d'affaires au mois de septembre N.
7. Vérifier si la rémunération de M. Aoustin (annexe 2) respecte le SMIC mensuel brut et, le cas échéant, calculer le complément différentiel de salaire à lui verser.